

Partageons l'« identité d'EBARA »

— Cadre commercial éthique du groupe EBARA —

Définition de « l'identité d'EBARA » — L'EBARA Way —

Le groupe EBARA a été fondé en réponse aux appels de la société. Parallèlement à nos responsabilités sociétales, nous avons continué d'apporter de la valeur à la société à travers nos activités. À l'occasion du 100e anniversaire de la fondation de l'entreprise en 2012, nous nous sommes penchés sur le type d'entreprise que nous sommes et que nous souhaitons être. C'est pourquoi nous avons repensé cette éthique et ces valeurs fondamentales au sein du cadre commercial éthique du groupe EBARA, notre but est de soutenir notre déontologie au cours des 100 prochaines années. Dans le cadre de cette initiative, nous avons redéfini l'esprit fondateur du groupe, la philosophie d'entreprise et les principes de la RSE sous le nom de *EBARA Way*, la valeur transcendante partagée par l'ensemble du groupe EBARA. En œuvrant selon les principes de l'*EBARA Way*, nous parviendrons à créer une nouvelle valeur sociale, environnementale et économique. L'esprit fondateur d'EBARA, le "*Netsu to Makoto*" (passion et dévouement) est une philosophie s'articulant, avec passion et dévouement, autour du travail et des personnes. Elle nous incite à contribuer à la société dans les secteurs de l'eau, de l'air et de l'environnement. Guidés par cet esprit, nous menons nos activités commerciales selon les principes de la RSE du groupe EBARA et aspirons à instaurer une relation de confiance avec les parties prenantes en nous appuyant sur un code de déontologie sans faille.



Esprit fondateur (Passion et dévouement)

Les salariés comme l'entreprise doivent viser la croissance personnelle à travers la passion et le dévouement pour faire preuve d'originalité et d'ingéniosité, plutôt que de se limiter à s'acquitter de la mission confiée. Lorsque l'on travaille avec passion et dévouement, aucune barrière à la communication n'est envisageable.

Philosophie d'entreprise

Nous contribuons à la société en mettant à sa disposition des technologies et des services de haute qualité dans les secteurs de l'eau, de l'air et de l'environnement.

Principes de la RSE

Nous veillons à susciter la confiance de nos parties prenantes en menant nos activités avec un sens aigu de l'éthique.

Principes de la RSE du groupe EBARA

1. Éthique : nous menons nos activités avec un sens aigu de l'éthique

1. Fierté : nous sommes fiers de notre rôle de soutien à l'égard de la société, de l'industrie et de la vie.
2. Produits et services : nous comblons les attentes des clients avec des produits et des services ingénieux.
3. Concurrence : nos pratiques commerciales reposent sur une concurrence libre et loyale
4. Environnement : nous contribuons à améliorer l'environnement à l'échelle mondiale.

2. Confiance : nous instaurons une relation de confiance avec les parties prenantes.

5. Passion et dévouement : nous poursuivons toutes nos activités avec passion et dévouement.
6. Droits humains et diversité : le respect des droits humains et de la diversité est une valeur primordiale.
7. Divulgarion des informations : nous développons une compréhension réciproque avec les parties prenantes en mettant en place une communication transparente et claire.
8. Conditions de travail : nous veillons à la création d'un environnement de travail stimulant et sécurisé.
9. Communication : nous utilisons des outils de communication de qualité pour nous affirmer comme une entreprise industrielle dont toutes les parties prenantes sont fières.

Code de déontologie du groupe EBARA

Le code de déontologie du groupe EBARA a été révisé en mai 2013. La révision effectuée tient compte de deux aspects : la mondialisation au cours des 100 prochaines années et une meilleure compréhension du texte. Ce qui suit est une introduction au raisonnement qui sous-tend les révisions.

Le code de déontologie du groupe EBARA définit le cadre des actions que les dirigeants et les salariés du groupe EBARA doivent suivre pour œuvrer dans le respect de l'esprit fondateur (passion et dévouement), de la philosophie d'entreprise, des principes de la RSE et de la politique de gestion. Il désigne « les actions que les individus doivent entreprendre pour exprimer la mission et la fierté de l'entreprise et réaliser l'*EBARA Way* ainsi que « les règles visant à instaurer une relation de confiance avec les parties prenantes ».

Le code de déontologie révisé se veut un texte de référence pour tout le groupe EBARA à l'échelle mondiale et ce pour les 100 prochaines années. Plus précisément, les révisions effectuées ont pour objectif de :

- (1) encourager les salariés à agir de manière à susciter le respect et éprouver de la fierté
- (2) donner aux salariés un sens global d'identité et d'unité lorsqu'ils prennent connaissance du code. La révision a également pris en compte les parties prenantes, qui, à la lecture du code de déontologie, doivent éprouver un sentiment de confiance et comprendre l'importance d'une tradition consolidée en 100 ans d'activité.

Le code de déontologie s'articule autour de quatre axes essentiels.

Introduction

Le code de déontologie du groupe EBARA définit les principes auxquels les dirigeants et les salariés du groupe doivent se conformer afin de porter des jugements éclairés, d'effectuer leur travail et d'assumer la responsabilité de leurs actes dans le respect de la loi et des règlements internes, afin de préserver l'image de l'entreprise en termes d'éthique et de dignité. L'esprit de *Netsu to Makoto* (passion et dévouement) tel qu'il est exprimé par notre fondateur, Issey Hatakeyama, doit guider nos actions quotidiennes. Il stipule que les salariés doivent d'une part, accomplir les missions qui leur sont confiées et de l'autre, gérer leur travail avec toute la créativité et l'ingéniosité dont ils sont capables, en l'effectuant avec la plus grande sincérité et intégrité. Cet esprit affirme aussi qu'en collaborant avec ses pairs, la passion et le dévouement authentiques seront toujours reconnus et mis en valeur. En adoptant les idéaux de notre fondateur, nous sommes déterminés à apporter une contribution positive à l'ensemble de la société grâce à des technologies, des produits et des services avancés. En accomplissant notre travail, nous devons veiller à ce que notre conduite soit fidèle aux cinq principes suivants (cf. annexe)

Chapitre 1 : Mission et fierté

En faisant un travail dont nous pouvons être fiers et en nous efforçant de donner le meilleur de nous-mêmes, nous aspirons à développer nos capacités et notre potentiel. Afin que notre mission contribue positivement à la société et à l'industrie dans le monde entier dans les secteurs de l'eau, de l'air et de l'environnement, nous déclarons notre engagement responsable dans les catégories suivantes (texte intégral disponible sur le site internet) :

1. **Orientation client**
2. **Activités commerciales**
3. **Technologie et production**
4. **Approvisionnement**

Chapitre 2 : Engagement

Pour effectuer notre travail avec fierté, dans le plein respect des lois et règlements en vigueur, tout en inspirant aux parties prenantes une confiance totale dans nos performances, nous déclarons notre engagement dans les catégories suivantes (texte intégral disponible sur le site internet) :

1. **Respect des droits humains fondamentaux**
2. **Prévention de la corruption**
3. **Gestion et communication des informations**
4. **Gestion et maintenance des équipements de l'entreprise**
5. **Qualité des lieux de travail**
6. **Sauvegarde de l'environnement**
7. **Rapport harmonieux avec la société et les communautés locales**

Annexe : Cinq principes de base pour agir

Dans toutes nos actions, nous devons veiller à ce que notre conduite soit fidèle aux cinq principes suivants :

1. **Être conscient que chaque action, même la plus insignifiante, peut entraîner de graves conséquences.**
2. **Vérifier le but et la signification des actions avant de les entreprendre.**
3. **Agir selon les procédures et les règles établies.**
4. **Évaluer les actions, les confirmer et assumer la responsabilité des résultats.**
5. **Agir dans une perspective large et tenir compte des domaines qui ne relèvent pas de notre propre responsabilité.**